

16 déc 2016 -15:48

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2016

## Marchés publics pour le renouvellement des contrats relatifs aux cartes d'identité électroniques

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de deux marchés publics relatifs aux cartes d'identité électroniques, via une procédure négociée avec publicité au niveau européen.

Le premier marché a pour objet les cartes et les certificats et a une durée de dix ans. Il est important que la durée du contrat couvre un cycle complet de remplacement des cartes, de sorte que les fluctuations entre années du nombre de cartes produites s'annulent. Si la durée est inférieure à 10 ans, les soumissionnaires devront amortir leurs investissements sur un nombre de cartes plus petit, ce qui fera augmenter le prix unitaire de la carte.

Le deuxième marché, d'une durée de cinq ans, porte sur le développement de l'application, les procédures d'exploitation, l'intégration dans l'infrastructure, la gestion des tests fonctionnels et de performance, la gestion de projet, l'analyse des applications, l'adaptation des bases de données et sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>